

Les récifs artificiels de La Réunion

Depuis 2003, le CRPMEM (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins) a initié des études sur la mise en place de récifs artificiels en mer. Les récifs sont réalisés à partir de poteaux en béton recyclés, ils recréent le désordre et la diversité des formes du milieu naturel. Ces structures immergées sont placées sur le fond marin pour que le milieu naturel puisse se régénérer plus rapidement. Ce sont des habitats artificiels pour les organismes marins.



Le programme d'immersion « CORAIL », COLonisation de Récifs Artificiels de l'ILE de La Réunion, s'est concrétisé en 2007 avec l'implantation de récifs artificiels d'abord en baie de la Possession. Les études et les mises à l'eau de 20 prototypes se sont réalisées avec l'appui de l'IFOP (Instrument Financier d'Orientation de la Pêche).

Aujourd'hui, le FEP (Fonds Européen pour la Pêche) soutient le suivi scientifique du programme d'immersion sur trois sites à Saint-Leu, au Port et à la Possession.

L'intérêt du programme CORAIL est aussi bien environnemental qu'économique, car la

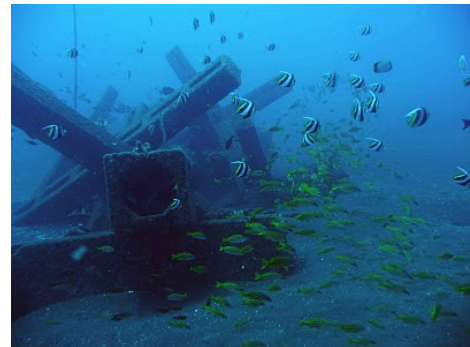


Photo : crpmem

mise en place de ces structures permet ainsi de développer la biodiversité marine sur des zones désertes, de favoriser les activités humaines tout en préservant le milieu naturel.

Le suivi scientifique est prévu sur cinq ans, il concerne notamment :

- le suivi de la stabilité des structures aux conditions hydrologiques,
- la colonisation par les organismes marins,
- leurs relations fonctionnelles avec l'écosystème naturel environnant
- leur efficacité en terme de création de sites de pêches d'appâts pour les pêcheurs artisans côtiers.

Cette approche des récifs artificiels permet aussi de prospecter des nouvelles voies de développement durable des zones de pêche.

Quelques chiffres :

Montant total des études : 100 644 €
(Suivi scientifique 2009, 2010 et 2011)
UE FEP : 74 583 €

Quelques indicateurs :

Volume de récifs artificiels : 80 m³

Ce projet est cofinancé par
l'Union Européenne

